



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 137 027 2023

Date de la convocation et de l'affichage : 22 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WORMHOUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle d'évolution à l'école Roger Salengro, sous la présidence de Monsieur CALCOEN David,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal en exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre de votants par procuration	4
Nombre de suffrages exprimés	29

Etaient présents : (25)

Monsieur CALCOEN David, Maire, DEHONDT Florence, DERAM Didier, DELMOTTE Vincent, GROYSILLER Céline, PIRE Olivier, LENOIR Sylvie, VAN AGT Laurent, Adjointes,

BECK Sabrina, MARQUISE Lucas, DUPUITS Laurence, BRICHE Rémi, Conseillers délégués,

COURBOT Monique, POISSONNET Luc, GOSSART Géraldine, DENTREBECQ Patrick, BOLLE Christine, DOOM Emmanuel, BULTEEL Martine, KERCKHOVE Fabien, LAMMAR Carole, DEVOS Frédéric, DEGRAND Christophe, LEMOINE Isabelle, RICHARD Nicolas, PEEL John, Conseillers,

Ont donné procuration : (4)

PRONIER Isabelle à BRICHE Rémi,
MARQUISE Lucas à DOOM Emmanuel,
LEPROVOST Maryse à DEVOS Frédéric,
HUGOO Isabelle à LEMOINE Isabelle,

Absents/excusés : (0)

Secrétaire de séance : GROYSILLER Céline est désignée à l'unanimité

Pour le Maire, et par délégation,
l'Adjointe déléguée,
Le Maire,
CALCOEN David

DEHONDT Florence



27. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Maire expose :

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 31 août 2023,

Monsieur le Maire précise :

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose d'actualiser le tableau des emplois de la Commune comme suit pour tenir compte de l'évolution des besoins et des avancements de grade.

En cas de modification répondant aux besoins de la commune, le Comité Social Territorial émet un avis et le conseil municipal est appelé à délibérer pour redéfinir ce tableau.

Modification avec effet 1^{er} octobre 2023

ADMINISTRATIF

Emploi-grade - CREATION	Catégorie	TC/TNC	Effectif
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	TC	1

ANIMATION

Emploi-grade - CREATION	Catégorie	TC/TNC	Effectif
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	C	TC	1
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	C	TNC – 32/35 ^{ème}	1
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	C	TNC – 19H30/35 ^{ème}	1
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	TC	2

TECHNIQUE

Emploi-grade - CREATION	Catégorie	TC/TNC	Effectif
Agent de maîtrise principal	C	TC	1
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} Classe	C	TC	3
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} Classe	C	TNC – 32/35 ^{ème}	1
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} Classe	C	TNC – 27/35 ^{ème}	2
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} Classe	C	TNC – 25H30/35 ^{ème}	1
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	C	TNC – 30/35 ^{ème}	1
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	C	TNC – 25/35 ^{ème}	1
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	C	TNC – 20/35 ^{ème}	1
Adjoint Technique	C	TNC – 32/35 ^{ème}	1

Modification avec effet 1^{er} novembre 2023

Emploi-grade - CREATION	Catégorie	TC/TNC	Effectif
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	TC	1

Après avoir précisé que les crédits suffisants sont prévus au budget, Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à valider ces modifications et à adopter le tableau des emplois figurant en annexe.

Compte tenu des 19 avancements de grade recensés et validés lors de la séance du Comité Social Territorial en date du 31 août 2023, un nombre conséquent de postes se devait d'être créés. Conséquence de l'ancienneté des agents dans la collectivité, le tableau des emplois doit être voté par l'assemblée délibérante.

Lors de la réunion du CST, Monsieur le Président a précisé la volonté de la municipalité de ne pas supprimer directement les emplois vacants aux fins de constituer un « réservoir » de postes, pour permettre en cas de besoin de recruter des agents en contrat à durée déterminée.

Ce tableau sera par ailleurs de nouveau soumis au vote de l'assemblée délibérante après l'avis du prochain CST aux fins de supprimer les emplois vacants.

VOTE DU CONSEIL

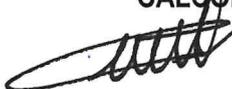
POUR	UNANIMITE
CONTRE	
ABSENCE	

Le Conseil municipal, après avoir délibéré décide :

- D'ADOPTER le tableau des emplois communaux.
- DE TRANSMETTRE au représentant de l'Etat pour opérer au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance le 28-09-2023

Pour extrait certifié conforme,

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>GROYSILLER Céline</p>	<p>Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée, Le Maire, CALCOEN David</p>   <p>DEHONDT Florence</p>
--	--

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Sous-Préfecture le : 30-09-2023

et publication ou notification le : 30-09-2023

<p>Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée, Le Maire, CALCOEN David</p>   <p>DEHONDT Florence</p>	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>GROYSILLER Céline</p>
---	--

